

**HALTEROPHILIE**

**MUSCULATION**

**OLYMPIQUE**  
**SPORT**  
**21-22**



**LIEN VERS LA FICHE DISPOSITION GENERALE :**

## **Dispositions spécifiques**

### **Les membres de la Commission Mixte Nationale**

---

Directrice Nationale Adjointe en charge de l'activité : Marie-Ange DAFFIS

Délégué technique UNSS  
Gilles LEBRETON

FFHM  
Philippe GEISS  
Jean Luc LEBAIGUE  
Nicolas KURCZEWSKI  
Jean Marc NEUSY

Invité : Josselin BREGERE DTN adjoint

UNSS

Chloé DEKEISTER  
Franck LEROY  
Aurore MICHEL

## INTRODUCTION

---

La réglementation du sport se réfère à la fois au Règlement Intérieur, au Règlement Fédéral UNSS et à la fiche sport.

La Fiche Sport Haltérophilie/Musculation a pour objectif de préciser à travers les trois axes de développement de l'UNSS, **Accessibilité, Innovation et Responsabilité**, les directives réglementaires et les moyens de développement du sport.

La fiche sport donne le cadre obligatoire des championnats qualificatifs pour les championnats de France (soit académique, soit interacadémique en fonction du sport).

Elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d'organisation du sport pour les AS et lors des phases départementales et académiques. Elle intègre dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires du PNDSS.

La Direction Nationale après concertation avec la CMN, peut décider, en fonction du nombre d'inscrits à la date butoir des qualifications, d'annuler un championnat de France.

Un championnat de France pour être organisé doit présenter au moins **6** Associations Sportives de **4** académies différentes inscrites sur OPUSS à la date butoir définie dans le Calendrier des championnats de France.

Valable l'année scolaire 2021 - 2022, la Fiche Sport Nationale pourra être mise à jour au cours de cette période. Seule la Fiche Sport en ligne <https://unss.org/sports/> fait foi.



**Pour un sport scolaire ambitieux  
démocratisé et accessible à tous les publics,  
sur tous les territoires, ouvert sur le monde**

### **Conditions de participation générales pour les championnats de France d’Haltérophilie - Musculation pour toutes les équipes**

Le Championnat de France d’Haltérophilie-Musculation est ouvert à toutes les équipes d’Association Sportive sauf :

- Les Associations Sportives n’ayant pas assisté au Protocole des championnats de France en 2019 (Annexe 1).
- Les Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours précédant les championnats de France en 2019 (Annexe 2)

Ces mesures sont obsolètes au regard de la situation sanitaire pour le CF 2022

	COLLÈGE	LYCÉE
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamin(e)s de 2007 Minimes Cadets	Cadets Juniors Seniors(1Senior maximum dans la composition d'équipe)
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 compétiteurs Catégories : Collège filles Collège garçons Collège mixte (2 filles + 2 garçons obligatoirement)	4 compétiteurs Catégories : Lycée filles Lycée garçons Lycée mixte (2 filles + 2 garçons obligatoirement)
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre par équipe qualifiée de niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie. Il ne peut pas être compétiteur. En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France.	
JEUNE COACH	1 Jeune Coach par équipe qualifiée de niveau académique Il peut être tireur mais pas Jeune Arbitre Une équipe sans Jeune Coach ne pourra participer au CF	
RÈGLEMENT	Spécifique UNSS et mouvements selon la réglementation technique fédérale en vigueur. <b>Progression de 1kg minimum ou 2kg maximum entre deux tentatives réussies pour les collégiens. Aucune progression autorisée en cas d'échec.</b>	
FORMULE DE COMPÉTITION	Règlement Minimes pour tout le monde.  -2 épreuves : arraché + épaulé-jeté = total olympique.  - Addition des 2 meilleurs essais par mouvement moins une fois le poids de corps pour toutes et tous	Règlement Juniors/Seniors pour tout le monde.  -2 épreuves : arraché + épaulé-jeté = total olympique.  - Addition du meilleur essai par mouvement moins une fois le poids de corps pour toutes et tous
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau académique (ou inter académique) + quotas définis par la CMN  Une rencontre minimum obligatoire entre plusieurs AS.	Niveau académique (ou inter académique) + quotas définis par la CMN  Une rencontre minimum obligatoire entre plusieurs AS.
NOMBRE D'ÉQUIPES	<b>24 maximum (8 par catégorie)</b> <b>Les 8 meilleurs totaux nationaux par catégorie+ quota CMN</b>	<b>24 maximum (8 par catégorie)</b> <b>Les 8 meilleurs totaux nationaux par catégorie + quota CMN</b>
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS collèges filles Champion de France UNSS collège Champion de France UNSS collèges mixtes	Champion de France UNSS lycées filles Champion de France UNSS lycées garçons Champion de France UNSS lycées mixtes

## **Titres spécifiques des LP lors des Championnats de France UNSS Équipes Établissement Haltérophilie**

Pour être en conformité avec l'article 18 de l'arrêté du 21 décembre 2011 relatif aux modalités du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévu pour l'éducation physique et sportive des baccalauréats généraux et professionnels, l'UNSS remettra des titres aux équipes de LP lors du championnat de France.

### **Textes de Référence :**

Arrêté du 21 décembre 2011 publié  
au JORF du 13 janvier 2012  
Arrêté du 7 juillet 2015 publié au  
JORF du 28 juillet 2015  
Circulaire n° 2012-093 du 8-6-2012  
Règlement Fédéral UNSS 2020- 2024

### Modalités

Pas de qualification spécifique,

Un classement général commun est établi,

Parmi les LP classés, déterminer les 3 premiers pour décerner les titres de Champion de France des LP, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>,

Reclasser les Lycées en conséquence.

### Exemple

Classement général,

1<sup>er</sup> Lycée A

2<sup>ème</sup> Lycée B

3<sup>ème</sup> LP 1

4<sup>ème</sup> Lycée C

5<sup>ème</sup> LP 2

Sont prononcés lors du protocole

CF Lycée 1<sup>er</sup> Lycée A

2<sup>ème</sup> Lycée B

3<sup>ème</sup> Lycée C

..... éventuellement

CF LP 1<sup>er</sup> LP 1

2<sup>ème</sup> LP 2

..... éventuellement

### Protocole

Toutes les précisions concernant l'organisation des protocoles sont inscrites dans les Cahiers des Charges à destination des organisateurs. Il est conseillé d'annoncer l'ensemble du classement intégrant la place du LP puis le podium.

## Modalités pour les Associations Sportives Excellence

### Saisie en ligne des Élèves de Sections Sportives Scolaires

Chaque Service Régional fournira à la Direction Nationale la liste de ses Sections Sportives Scolaires avec leurs effectifs.

L'identification des élèves inscrits dans ces Sections sera à la charge des responsables des Sections lors de la prise de licence.

Ils devront inscrire TOUS les élèves de la liste officielle déposée au Rectorat.

Date butoir : 17 décembre 2021

À cette date, un listing de tous les élèves inscrits dans les Sections Sportives Scolaires sera réalisé et vérifié par la Direction Nationale et transmis à tous les services.

Faute de saisie des élèves ou en cas de saisie partielle de la liste rectorale à la date indiquée, TOUS les élèves de l'Association Sportive seront considérés comme appartenant à la Section Sportive Scolaire et donc interdits de participation aux Championnats d'haltérophilie par Équipe d'Établissement dans la catégorie concernée.

### Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

La date limite de transmission des résultats Inter-académiques par les coordonnateurs d'IA ou des résultats académiques par les SR est inscrite dans le calendrier des CF, régulièrement mis à jour.



**Chaque SR doit faire remonter l'ensemble des feuilles de matchs (et non les trois premiers uniquement) des championnats académiques ou/et des championnats inter académiques (en téléchargement sur OPUSS) auprès de et Marie-Ange DAFFIS [marie-ange.daffis@unss.org](mailto:marie-ange.daffis@unss.org) et Stéphanie Zaoui : [stephanie.zaoui@unss.org](mailto:stephanie.zaoui@unss.org)**

Après les dates limites de transmission des qualifications académiques ou Interacadémiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

**Adresse de saisie : directement sur OPUSS**

**Code d'accès propre à chaque SR**

Une demande de repêchage indiquée sur UDB et renseignée selon les modalités ne sera prise en compte que par l'envoi à la DN de la demande officielle (Annexe 1 du Règlement Fédéral).

## **CHAMPIONNATS DE FRANCE UNSS *SPORT PARTAGE* HALTEROPHILIE - MUSCULATION**

Tous les élèves en situation de handicap licenciés à l'UNSS sont autorisés à participer en équipe sport partagé sur présentation de l'attestation MDPH/MDA obligatoire lors de l'accueil du Championnat de France.

### Conditions de Participation

En compétition, une équipe sport partagé peut être constituée par :

Une seule AS (exemple : équipe avec un ou plusieurs élèves MDPH/MDA en établissement ordinaire, ULIS ou SEGPA, EREA<sup>1</sup> « enseignement adapté »),

Par deux structures à condition de présenter la convention type téléchargeable << [ICI](#) >>

Une seule convention par équipe autorisée entre un établissement MEN et une structure spécialisée (IME, ITEP, IEM, EREA « handicap » ...) affiliée l'UNSS.

Sont autorisées au maximum 2 équipes de la même constitution par championnat. Par exemple : le collège A et la structure spécialisée B peuvent proposer maximum 2 équipes pour les championnats de France.

Tous les élèves valides sont autorisés à participer en équipe sport partagé exceptés les élèves issus de Sections Sportives Scolaires Haltérophilie - Musculation (sauf si la Section Sportive Scolaire a le label « Sport partagé » déclaré sur OPUSS).

En début de championnat de France, la CMN mettra en place un « testing » pour tous les élèves de l'équipe afin de vérifier, voire modifier l'attribution de classification/compensation.

---

<sup>1</sup> Il existe deux types : EREA « enseignement adapté » et les EREA « handicap », spécialisés par type de handicap.

	<b>COLLÈGES SPORT PARTAGÉ</b>	<b>LYCÉES SPORT PARTAGÉ</b>
COMPOSITION DES ÉQUIPES	<b>Pour les élèves en situation de handicap et les élèves valides : Benjamins 2007/ Minimes / Cadets</b>	Pour les élèves en situation de handicap et les élèves valides : <b>Minimes 2</b> 2005/ Cadets / Juniors / Seniors
	<b>4 compétiteurs : 2 élèves en situation de handicap avec reconnaissance MDPH associés à 2 élèves valides.</b>	
	<b>Mixité souhaitable</b>	
JEUNE ARBITRE	1 Jeune juge / arbitre certifié académique Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur.	
JEUNE COACH	1 Jeune coach obligatoire, de niveau académique par équipe qualifiée et intégré à la composition d'équipe En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra participer aux Championnats de France	
RÈGLEMENT	Règlement spécifique en sport partagé incluant les compensations par classification disponible sur OPUSS annexe de la fiche sport : Tableau des classifications pour les ESH 2020 et tableau des compensations.	
TENUE DE COMPÉTITION	Cf Règlement Fédéral (II, B : la tenue de compétition). <b>Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs.</b> Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral	
FORMULE DE COMPÉTITION	Définie et présentée dans le règlement spécifique	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	<b>Sur engagement priorité sera donnée aux AS qui auront justifié d'une participation à une compétition sport partagé au niveau départemental et/ou académique.</b>	
NOMBRE D'ÉQUIPES	<b>4 équipes</b>	<b>4 équipes</b>
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Collèges Sport Partagé	Champion de France UNSS Lycées Sport Partagé

## Comment définir la compensation de points de l'élève en situation de handicap ?

### Les responsables d'équipes

Il incombe aux responsables d'équipes, qui encadrent les élèves toute l'année, de définir leur profil et de le transmettre dès l'inscription. Les professeurs d'EPS se réfèrent à l'annexe de la fiche sport « *Classification des ESH* » afin de la remettre à la CMN lors de l'accueil du Championnat.

### Pendant le Championnat

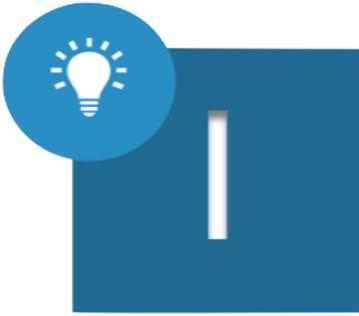
Aucune réclamation par une équipe participant au championnat ne sera autorisée pendant celui-ci. Une vérification concernant le respect du règlement et notamment sur les profils déclarés de sportifs sera effectuée par la « CMN - Sport partagé » et sera valable pour toute la durée du championnat.

À l'issue du testing, passé au moment de l'accueil du championnat de France, la classification des élèves en situation de handicap, peut évoluer au cours de la compétition. Seuls les membres de la CMN peuvent prendre cette décision.

### Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

C'est aux services régionaux UNSS de faire les remontées sur UDB à la date de forclusion.

Pour toutes informations et/ou questions : [sport.partage@unss.org](mailto:sport.partage@unss.org)



## Pour un sport scolaire innovant, s'appuyant sur les besoins et les attentes des licenciés, qui promeut sa différence par l'ouverture et la créativité

### Innovation

#### Filles

Une catégorie Fille en collège et une catégorie collège mixte, 2F et 2G.

Une catégorie Fille en Lycée et une catégorie lycée mixte, 2F et 2G.

#### Santé

Prévention des conduites à risques dans la pratique de l'activité (dopage...). Stand de sensibilisation sur le CF 2020 en fonction de l'organisateur

#### Développement Durable :

Mutualisation du matériel, recyclage des déchets

#### International :

Possibilité d'inviter des nations étrangères et des élèves de l'AEFE en fonction de l'effectif du championnat et d'un engagement préalable

#### Formation :

Seconde édition de la formation de formateurs à l'INSEP, organisée par la FFHM

#### Sport partagé / handicap :

Deux valides, deux non valides, mixité souhaitable.

#### Éthique – Protocole fin de rencontre

Pour être en conformité avec le Règlement Fédéral UNSS, chaque rencontre se terminera de la façon suivante : les élèves se serrent la main.

#### Sécurité

**Textes de Référence :**  
Règlement Fédéral UNSS  
2020 - 2024

**Textes de Référence :**  
LC Sécurité



3 challenges de niveau différent à organiser au sein des AS :  
La F.F.H-M récompensera l'établissement qui présentera le plus grand nombre d'équipes

Lien d'accès à chaque fiche « Challenge

[CHALLENGE HALTEROPHILIE MUSCULATION niveau 1](#)

[CHALLENGE HALTEROPHILIE MUSCULATION niveau 2](#)

[CHALLENGE HALTEROPHILIE MUSCULATION niveau 3](#)



## Responsabilité

### Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable, pour favoriser l'engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : « *La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées* ».

L'UNSS au travers de ces différentes compétitions et formation à la capacité de proposer aux jeunes licenciés de s'impliquer dans différents rôles :



## **LE JEUNE ARBITRE**

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire. Chaque activité possède un livret Jeune Arbitre spécifique à l'activité et disponible sur le site national de l'UNSS. Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant les contenus à acquérir à chaque niveau de certification.

La formation des Jeunes arbitres doit être liée à la pratique.

Les meilleurs Jeunes Arbitres hors académie ont la possibilité d'officier à un championnat de France si :

Le nombre de Jeunes arbitres est insuffisant (pool local et équipe) pour le déroulement du CF,

Leur nombre est défini par les membres de la CMN,

Les Jeunes arbitres doivent être inscrits par les services régionaux auprès de la Direction Nationale à la date butoir des remontées des qualifiés académiques du sport concerné,

Les organisateurs des championnats de France doivent faire remonter auprès du DNA en charge de l'activité la fiche récapitulative des meilleurs JO hors académie (fiche n°51 JO).

### **Passerelles possibles des jeunes arbitres entre l'UNSS et la FFHM**

Les « jeunes officiels UNSS » ont reçu la même formation que les arbitres régionaux fédéraux. Cette formation a été validée par un responsable fédéral de l'arbitrage et /ou par un cadre technique fédéral, membre de la CMN UNSS.

Ces jeunes ont officié à l'occasion d'au moins deux compétitions, au cours desquelles ils ont été supervisés et évalués par un arbitre fédéral de niveau national au moins, il est convenu qu'ils pourront accéder au grade d'arbitre régional fédéral, s'ils répondent aux conditions suivantes :

Être licenciés dans un club affilié à la fédération française d'Haltérophilie, Musculation, avoir seize ans (âge requis pour être arbitre fédéral)

Avoir obtenu le grade d'arbitre national UNSS

Les Jeunes Officiels niveau académique et départemental seront intégrés comme assistant de **compétition**.

### **Les autres rôles de Jeunes Officiels (cf. dossier intitulé « Jeunes officiels vers une génération responsable 2019 - 2020 »)**

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir s'impliquer dans différents rôles (jeune organisateur, jeune dirigeant etc. ...) au sein de son Association Sportive (AS) et dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Toute vie associative nécessite une organisation. Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences.

Ils peuvent être certifiés du niveau départemental au niveau académique. Les jeunes dirigeants, les vices présidents élève, les jeunes organisateurs, les jeunes reporters et les jeunes secouristes peuvent obtenir une certification en référence à l'activité « multi activités ».

En revanche le jeune coach peut obtenir une certification en référence à l'activité pour laquelle il intervient.

### **5. Précisions du rôle du Jeune coach**



En référence au bulletin officiel de l'Éducation Nationale du 19 septembre 2013 « L'UNSS devra développer la formation de jeunes coaches - animateurs, diverses remontées des enseignants d'EPS prouvant que les élèves prennent souvent en charge des tâches liées à l'échauffement, l'entraînement, la tactique, la stratégie, l'encadrement ».

Les orientations du MEN du 22 janvier 2015 à l'occasion de la Grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République (mesure 3) rappellent à la valorisation de l'engagement associatif des élèves par « les formations des jeunes coaches et des jeunes arbitres seront développées ».

Pour les sports individuels (y compris sport partagé), le jeune coach est obligatoire et compétiteur intégré à l'équipe et doit être repéré (Brassard Maif orange),

Pour le sport partagé multi-activités, le Jeune Coach est obligatoire et non compétiteur. Il se rajoute donc à la composition de l'équipe (Brassard Maif orange) et doit être repéré.

Le Jeune Coach ne peut être Jeune Juge / Jeune Arbitre ou Jeune Reporter,

Une équipe sans Jeune Coach NE POURRA PAS PARTICIPER AU CF.

Le jeune coach pourra acquérir sa certification académique avec une remise de diplôme au moment du championnat de France. L'évaluation sera faite par son enseignant d'EPS au moyen d'une fiche de suivi, le test théorique se fera à l'accueil du championnat de France (pour plus de précision se référer au « livret Je suis jeune coach en Haltérophilie Musculation »)

## Annexe 1

---

### Tableau de classification des ESH moteur et sensoriel<sup>2</sup>

Ce tableau décrit les différentes classifications permettant aux élèves de se confronter au sein du programme « sport partagé » de l'UNSS en toute équité. Les classifications UNSS des élèves en situation de handicap moteur et sensoriel s'appuient sur la classification

---

<sup>2</sup> Réalisé avec la participation de la Fédération Française Handisport

« jeunes » de la Fédération Française Handisport. Pour pouvoir définir une classification, les élèves debout doivent passer 10 tests fonctionnels du bas du corps et les élèves en fauteuil, 5 tests fonctionnels du haut du corps. Les élèves déficients visuels sont divisés en deux catégories (élèves pratiquant avec ou sans guide). Enfin, tous les élèves sourds et malentendants sont réunis au sein d'une même classification. Retrouvez le descriptif complet des tests et de la classification jeunes Handisport :

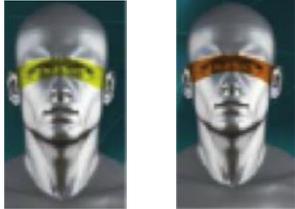
<http://www.handisport.org/wp-content/uploads/2017/09/La-classification-jeune-handisport-maj12092017.pdf>

Les éléments décrits ci-dessous sont une aide à la compréhension des différentes classifications. Ils ne sont pas exhaustifs dans la mesure où les handicaps moteurs et sensoriels sont très divers. Tous les outils (tableau, tests, illustrations) ne sont que des aides à la décision au service de la personne qui définit la classification d'un ou d'une élève.

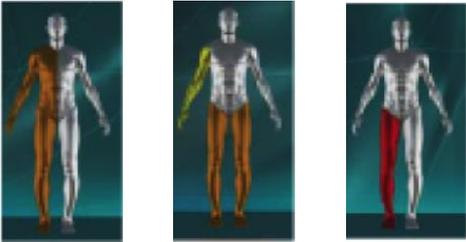
Championnat .....

Nom Prénom .....

Établissement .....

Classe UNSS	Classe FFH <sup>3</sup>	Description	Schémas (Exemples non exhaustifs des profils de chaque classe) Atteinte Légère / Majeure / Sévère
C1	⇒ Résultats aux tests <b>VERT</b> : réussi sans difficulté <b>ORANGE</b> : réussi avec difficulté <b>ROUGE</b> : impossible à réaliser	Reconnaissance MDPH/MDA sans gêne à la pratique dans l'activité = pas de compensation D4 Élèves pratiquant debout ⇒ 10 tests « bas du corps » Une majorité de tests verts	
C2M	D5B Élèves pratiquant debout Aucun test à passer	⇒ Élèves malvoyants (sportifs pratiquant sans guide)	
	D6 Élèves pratiquant debout Aucun test à passer	⇒ Élèves sourds et malentendants	
C3M	D3 Élèves pratiquant debout ⇒ 10 tests « bas du corps » Une majorité de tests verts avec quelques tests orange	⇒ Élèves possédant une déficience majeure sur un membre supérieur ou inférieur ou une légère déficience sur les deux membres inférieurs ⇒ Élèves ne possédant pas de problèmes d'équilibre majeurs ⇒ Élèves atteints de nanisme	

<sup>3</sup> Toutes les illustrations sont extraites du guide « Handicap et classifications », réalisé par la Fédération Française Handisport et édité par le CPSF en 2016

	<p><b>F3</b>  <u>Élèves pratiquant en fauteuil</u>          ⇒ 5 tests « haut du corps »          Une majorité de <b>tests verts</b></p>	<p>⇒ Élèves possédant un bon équilibre du tronc          ⇒ Élèves possédant une bonne motricité des membres supérieurs</p>	
	<p><b>D2</b>  <u>Élèves pratiquant debout</u>          ⇒ 10 tests « bas du corps »          Une majorité de <b>tests orange</b> avec <b>quelques tests rouges</b></p>	<p>⇒ Élèves possédant une déficience majeure ou sévère sur un, deux ou trois membres          ⇒ Élèves possédant des problèmes d'équilibre associés</p>	
<b>C4M<sup>4</sup></b>	<p><b>F2</b>  <u>Élèves pratiquant en fauteuil</u>          ⇒ 5 tests « haut du corps »          Une majorité de <b>tests orange</b></p>	<p>⇒ Élèves possédant des difficultés d'équilibre du tronc et/ou :          ⇒ Élèves possédant une déficience majeure des membres supérieurs</p>	
	<p><b>D5A</b>  <u>Élèves pratiquant debout</u>          Aucun test à passer</p>	<p>⇒ Élèves non-voyants (sportifs pratiquant avec un guide, Jeune Coach)</p>	
<b>C5M</b>	<p><b>D1</b>  <u>Élèves pratiquant debout</u>          ⇒ 10 tests « bas du corps »          Une majorité de <b>tests rouges</b></p>	<p>⇒ Élèves possédant une déficience sévère des membres inférieurs et/ou supérieurs          ⇒ Élèves possédant des problèmes d'équilibre associés</p>	

<sup>4</sup> Toutes les illustrations sont extraites du guide « Handicap et classifications », réalisé par la Fédération Française Handisport et édité par le CPSF en 2016

F1  
Élèves pratiquant  
en fauteuil

⇒ 5 tests « haut du  
 corps »  
 Une majorité de  
**tests rouges**

FE  
Élèves pratiquant  
en fauteuil  
électrique

Aucun test à  
 passer

⇒ Élèves  
 possédant une  
 déficience majeure  
 du tronc  
 ⇒ Élèves  
 possédant peu de  
 capacités sur les  
 membres  
 supérieurs



## CLASSIFICATION DES ESH AUTRES QUE MOTEURS ET SENSORIELS DANS L'ACTIVITE PRATIQUEE EN COMPETITION



Championnat ..... Nom Prénom .....

Établissement .....

	1 point	2 points	3 points	4 points	
Autonomie	Autonome avant, pendant et après l'épreuve	Autonome pendant l'épreuve	A besoin d'une aide orale avant et pendant l'épreuve	A besoin d'une aide physique pendant l'épreuve (Jeune Coach)	
Relation aux autres	Interagit et communique Va vers les autres	et s'exprime difficilement	Interagit peu et préfère s'isoler	Aucune interaction et communication	
Relation à l'activité	à Capable de s'adapter aux aléas de l'activité	de aux de	Fait des choix simples	Donne du sens et participe	Ne donne pas de sens à l'activité et suit le groupe
Motricité	Pas ou peu impactée	peu Problème de coordination et d'équilibre	de et	Problèmes locomoteurs importants	Motricité globale fortement impactée

L'élève est classé :

**C1 = 4 points avec Reconnaissance MDPH/MDA sans gêne à la pratique dans l'activité = pas de compensation**

C2 = de 5 à 8 points

C3 = de 9 à 11 points

C4 = de 12 à 14 points

C5 = de 15 à 16 points

Exemple : Alexis est autonome (1 point), il interagit mais communique difficilement (2 points), il a des problèmes d'équilibre (2 points) et donne du sens à l'activité (3 points). Il comptabilise 8 points, il est C2.

Ses problèmes d'équilibre vont le perturber fortement sur des activités avec beaucoup de déplacements. Il pourra passer C3.

**Annexe 2**

---

**Associations Sportives n'ayant pas assisté  
Au Protocole en 2019  
Et n'étant pas autorisées à participer en  
Équipes d'Établissement ou en Excellence**

---

NEANT

---

**Annexe 3**

---

**AS ayant fait forfait dans les dix jours  
avant les Championnats de France en 2019 et  
n'étant pas autorisées à participer  
en Équipes d'Établissement ou en Excellence**

---

NEANT